

Observation de la fondation « Ostad Elahi » et des organismes proches.

Ce rapport fait le point, à la date du 20 septembre 2006, sur les éléments recueillis par la Miviludes depuis le mois de novembre 2005, date à laquelle son attention avait été appelée sur la fondation « Ostad Elahi » et ses satellites.

1- La saisine de la Miviludes

Dans le cadre de sa mission de vigilance, la Miviludes est tenue d'exercer une veille constante sur toute information susceptible de constituer une dérive sectaire et de faire courir, à ce titre, un risque d'atteinte aux libertés fondamentales des personnes et à la dignité de l'être humain. C'est pourquoi, lorsqu'elle a eu connaissance d'un certain nombre d'informations concernant la Fondation Ostad Elahi, d'une part, par des échanges avec les services du ministère de l'Intérieur, d'autre part, par l'intermédiaire d'articles publiés dans les media et, enfin, par le signalement d'une personne se déclarant victime des agissements de cette organisation, elle se devait de suivre ce dossier.

2- Le placement en observation.

Sauf à décider de manière arbitraire que telle organisation présente ou non des dérives sectaires, la Miviludes doit analyser et coordonner les vérifications des informations qu'elle reçoit. S'étant procuré un exemplaire de l'ouvrage écrit par M. Ostad Elahi (traduction de Jean Duing), elle y a trouvé de nombreuses affirmations susceptibles de constituer, sans équivoque, une source de vraies dérives sectaires. (Par exemple : tout homme peut apprendre à parler aux animaux, aux plantes, aux objets..., on peut également apprendre à s'enterrer vivant arrêter un train en marche etc...).

Plusieurs personnes conduites un avocat, membre de cette communauté, faisaient observer que la traduction était sans lien avec la réalité, que cet ouvrage était épuisé et qu'il ne fallait lui apporter aucun crédit. Au surplus ces citations, sorties de leur contexte, se verraient ainsi *gravement* trahies.

Ces arguments ont modérément impressionné la Miviludes, ce type de raisonnement étant systématiquement employé par les organisations sectaires confrontées aux écrits de leur fondateur.

Comme au surplus, dès les premiers jours, plusieurs appels téléphoniques de personnes proches de l'organisation tentaient de dissuader la Miviludes de procéder à des investigations en la mettant en garde contre la faible crédibilité de la personne se qualifiant d'ex-adepte, notamment en tentant de la discréditer au motif qu'elle avait fait l'objet d'un placement en établissement psychiatrique, et qu'il s'agit d'une pratique courante de la part d'organisations sectaires, toujours soucieuses de décrédibiliser leurs victimes, un complément d'analyse apparaissait dès lors indispensable.

3- Le contexte et l'environnement de cette affaire.

Il est important de souligner que cette affaire se déroule, pour l'essentiel, sur le territoire de la commune d'Asnières, même si l'on sait aujourd'hui qu'elle comporte des prolongements à %Mou dans le département du Loir et Cher. La seule entrée de la Miviludes dans le dossier concerne l'opposition d'une personne physique à une fondation, mais l'on va rapidement découvrir que ce conflit reflète également de forts antagonismes entre un groupe de personnes, tous proches de M. Bahram Elahi (fils d'Ostad Elahi) et résidant dans cette commune et des membres élus ou salariés de la municipalité. On comprendra enfin que la fondation d'une part et les associations, groupes et entreprises d'autre part, que nous appellerons ensemble dans ce rapport, la « nébuleuse Ostad Elahi »

sont au coeur de rapports compliqués entre personnes d'origine iranienne appartenant à l'un ou l'autre groupes. Ces personnes semblent au surplus à se rattacher à des sensibilités politiques iraniennes assez éloignées les unes des autres, si l'on en croit les propos tenus par les protagonistes que l'on a rencontrés.

On verra également plus loin que l'analyse de l'architecture des structures associatives et commerciales de cette communauté est d'une rare complexité et que le traitement médiatique de l'affaire est assez original.

Enfin, l'environnement judiciaire est particulièrement complexe et chargé, puisque dans les jours qui ont suivi la mise en observation, la Miviludes apprenait que des informations judiciaires étaient ouvertes à Paris et à Baillou et qu'elles étaient susceptibles de concerner une partie des membres ou des organisations de la nébuleuse, ou des élus ou agents de la commune d'Asnières. Plus tard, le tribunal de commerce de Paris se voyait saisi de la mise en règlement judiciaire d'une entreprise relevant de cette nébuleuse, et l'on devait découvrir que deux autres procédures étaient pendantes devant la Cour d'Appel de Versailles, opposant un élu et un agent de la commune d'Asnières à des membres de cette communauté.

Tous ces éléments n'étaient pas de nature à faciliter l'observation objective à laquelle la Miviludes voulait se livrer, car elle se heurtait au secret de l'instruction dans les cas sans doute les mieux caractérisés. Le climat passionnel qui entourait ces affaires rendait particulièrement difficile le tri du flot d'informations lui venant de la nébuleuse, à laquelle plusieurs audiences furent accordées.

4- Les éléments recueillis au regard des critères objectifs permettant de définir des dérives sectaires.

4.1- Les signalements de victimes potentielles.

Une seule « victime » s'est manifestée auprès de la Miviludes, qui n'a pas souhaité la rencontrer. La Mission a consulté les associations de défense des familles et des individus pour savoir si elles avaient recueilli d'autres plaintes, mais elles n'ont pu lui rapporter aucun autre signalement, ainsi qu'elles l'ont également indiqué par courrier, aux parties prenantes.

C'est un élément important pour « Ostad Elahi », même s'il n'est pas probant à lui seul, les témoignages de victimes des organisations sectaires étant rarement recueillis à chaud. Il suffisait à justifier toutefois, une rigueur accrue de la Miviludes dans son approche du dossier, le facteur « signalement de victimes » étant tout à fait déterminant en ce domaine.

4.2- L'existence d'un maître à penser et d'une doctrine de référence.

L'ouvrage La voie de la perfection indique que le livre du Maître a pour ses disciples valeur de commandements, et que le Maître doit être un Maître incontesté, l'ouvrage affirme également que le regard du Maître est le regard de Dieu, il est pour le disciple le principe actif du perfectionnement, il est également affirmé que le Maître a tous les pouvoirs... De nombreuses autres citations de ce type sont mentionnées dans les pages 174, 184, 211, 216, et 217.

Comme on l'a vu, les membres de la nébuleuse reçus à la Miviludes ont insisté sur le fait que cette version du livre n'existait plus, qu'elle n'avait pas été rééditée, que la traduction approximative trahissait la pensée de son auteur, etc.. Des arguments de ce type sont systématiquement mis en avant par les organisations sectaires lorsqu'elles sont confrontés à leurs écrits gênants. Ainsi en est il par exemple des écrits de J.A Laffraga Rizzi pour la Nouvelle Acropole, déclarés aujourd'hui apocryphes par les porte parole de l'organisation.

Pour la Miviludes, on est en présence d'écrits qui, s'ils sont appliqués à la lettre, constituent un risque bien réel de dérives sectaires.

4.3- La vénération d'un homme et d'une famille.

Au delà des écrits d'Ostad Elahi, décédé depuis longtemps, c'est toute une famille qui en fait vivre le souvenir et qui a étendu son influence spirituelle au moyen notamment du culte du souvenir de la soeur de ce dernier, dont elle parle comme de « Sainte Jenny ». La construction d'un mémorial pour honorer sa mémoire pourrait ne pas nous concerner outre mesure sauf à s'interroger sur le fait que le délégué général de la Fondation, seul salarié de cette organisation, est en même temps président de l'association des amis de Ste Jenny, et qu'il se crée dans les esprits un amalgame entre la fondation reconnue d'utilité publique et le mémorial auquel la République n'est naturellement pas partie prenante.

Ces éléments environnants sont de ceux que l'on rencontre souvent dans les organisations fermées, après la disparition du penseur-fondateur.

4.4- Les exigences financières.

Aucune information en ce sens n'a été portée à la connaissance de la Miviludes, ni par des personnes susceptibles de faire la preuve de leurs apports financiers, ni par les services de l'Etat. La victime déclarée, M. Samali a produit des relevés bancaires montrant d'importants versements en espèces sur son compte, suivis de chèques qui auraient été établis de façon quasi concomitante à l'ordre de M. Elahi, mais la Miviludes n'a pas les moyens juridictionnels de poursuivre une enquête sur ce point. En tout état de cause, s'il y a d'éventuelles infractions fiscales ou au contrôle des changes, on ne peut affirmer qu'il s'agisse pour autant de contributions à une organisation sectaire particulièrement gourmande.

En revanche, on doit mentionner l'exceptionnelle générosité d'une personne très proche de la nébuleuse, qui a fait don de terrains et a participé au financement de certaines sociétés commerciales ainsi que les nombreuses oboles, notamment en provenance de la communauté kurde d'Amérique du nord, ayant permis la réalisation du Mémorial de Baillou. Ces mouvements financiers font ou ont fait l'objet d'investigations judiciaires dont la Miviludes ignore les résultats. De même, la curieuse imbrication des membres des bureaux ou des conseils d'administration des associations et des sociétés commerciales constituant la nébuleuse justifierait sans doute un examen approfondi, qui n'est pas de la compétence technique de la Mission.

On relèvera encore que des « fidèles », membres ou proches de la nébuleuse ont « travaillé gratuitement » à l'édification des immeubles de Baillou, *pratique conforme à celle en vigueur dans des organisations considérées comme sectaires*. Ces opérations peuvent être qualifiées de travail dissimulé et elles ont également fait l'objet d'enquêtes locales. De même avaient pu être constatés un non respect des règles d'urbanisme et quelques problèmes afférents aux facturations.

A ce stade, on peut donc conclure cette rubrique en estimant que les faits susceptibles de s'analyser éventuellement comme constitutifs de dérives sectaires relèvent d'instructions judiciaires en cours, et ne peuvent donc être appréciés ni dans un sens ni dans l'autre, d'autant qu'il semblerait que les éventuelles poursuites soient exercées sur la base de textes de droit commun et non de textes réprimant l'abus de faiblesse ou l'emprise.

5- L'instrumentalisation des interlocuteurs.

La Miviludes est, par nature, confrontée de manière régulière à ce type de situation où les personnes mises en cause déploient des trésors de persuasion pour se présenter sous un jour honorable. Il est paradoxal de constater combien des gens de bonne foi ont pu apporter leur soutien à des

responsables d'organisations parfaitement condamnables. Habituee à ces actions, la Miviludes sait les accueillir avec philosophie.

Mais c'est bien la première fois qu'elle relève autant d'interventions, autant de contre-vérités, en un mot autant de manoeuvres d'intoxication de la part d'une organisation. D'autres services de l'Etat, centralisés ou déconcentrés ont également fait l'objet d'un lobbying extrêmement pesant de la part de Maître Ameli.

5.1- Les media.

A sept reprises, des représentants de la presse écrite ont interrogé la Mission sur ses sources. Ils affirmaient savoir « de source policière sûre » que les notes des Renseignements généraux publiées par la presse étaient des faux, commandés ou fabriqués à la demande et que les services les désavouaient aujourd'hui, de « vraies notes plus sincères » existant par ailleurs mais étant censurées. Des contacts avec la Direction concernée ont permis de s'assurer que ces affirmations n'étaient pas fondées, mais elles sont reprises sans cesse dans les écrits des amis d'Ostad Elahi.

Quelques jours plus tard, c'est le document émanant de la DST, cité par le journal Le Monde, qu'un journaliste signalait à l'attention de la Miviludes « comme étant un faux, une seconde note plus objective ayant été occultée par la hiérarchie du Ministère, au grand dam de la source là encore très fiable ». Une investigation menée immédiatement auprès de cette Direction permettait d'établir que cette nouvelle affirmation ne reposait sur aucune base, et qu'aucune autre note relative à la nébuleuse en question n'avait été rédigée.

Cela n'a pas empêché les proches de ces organisations d'alerter les media sur ces « montages » et de reproduire systématiquement ces allégations dans des écrits dont on peut leur attribuer la paternité, que ces derniers soient signés ou anonymes, sous le couvert de blogs ou de tracts.

Décrédibiliser les informations défavorables et par le biais de la répétition systématique transformer un mensonge répété cent fois en vérité est une technique sectaire bien connue.

D'autre part, des journalistes de télévision désireux de présenter un reportage sur ce sujet ont indiqué à la Mission avoir fait l'objet de pressions pour y renoncer, pressions dont l'origine a pu être située parmi les proches de M. Bahram Elahi.

Enfin le présent rapport, alors qu'il n'était même pas encore rédigé, était supposé être entre les mains de la Fondation, ainsi que de quelques journalistes qui pouvaient affirmer que son contenu exonérait totalement la Fondation. Cette rumeur a resurgi plusieurs fois depuis le mois de mai 2006 !

5.2- Les interventions.

La Miviludes a été destinataire d'appels téléphoniques et même d'un courrier intercédant en faveur de la fondation. Toutes ces interventions peuvent être rattachées à des membres de la nébuleuse ayant fait appel à des amis mais ces témoignages restent vagues et ne sont pas d'actualité.

5.3- Les recommandations abusives.

S'ajoutant à ces interventions, on relève une culture du parrainage souvent abusive si l'on s'en tient strictement aux vérifications effectuées.

Ainsi, Madame Chirac ayant accordé son parrainage à un séminaire organisé au Sénat, est ensuite présentée au détour d'une conversation ou dans des documents comme « Présidente d'honneur » sans qu'il soit précisé de quoi exactement. Il en va de même avec l'Abbé Pierre, Maurice

Béjart et quelques autres personnalités qui à un moment ont participé au comité de parrainage du centenaire de la naissance d'Ostad Elahi et dont le nom est resservi sans cesse.

La fondation veille aussi à obtenir la mise à disposition de salles situées à des adresses prestigieuses pour impressionner ses interlocuteurs. Tout récemment elle a encore présenté une demande à l'Assemblée Nationale, à l'ancienne Ecole Polytechnique ou à l'Unesco et obtenu le parrainage de divers ministres pour ses colloques, ce qui lui permet de s'appuyer sur ces précédents de respectabilité pour obtenir de nouveaux parrainages...

S'approcher des centres de pouvoir et de décision, circonvenir des responsables politiques de haut niveau ou des personnalités reconnues est là encore une pratique usuelle des organisations sectaires, toujours en mal de reconnaissance.

6- Les démêlés judiciaires.

Ce point doit toujours être analysé quant on veut écarter ou établir l'existence de dérives sectaires. Dans le cas de la nébuleuse asniéroise, les procédures en cours ou passées sont multiples et touchent à divers sujets. Elles concernent les désaccords entre la communauté et la Mairie, mais aussi des problèmes entre membres de ces groupes.

7- La « nébuleuse » OSTAD ELAHI.

OSTAD ELAHI est ou était à l'origine de la création d'une véritable nébuleuse composée de huit associations : l'association LOGOS (constituée en 1986 et destinée à développer le sport), l'association des habitants et riverains et usagers de la ZAC métro, l'association des amis d'Ostad Elahi, l'association nouvelle des avocats, l'association des défenses des droits de l'homme et du citoyen à Asnière, l'observatoire des libertés, Adéquat (défense de vie des Asniérois) et l'association du Mémorial de Sainte Jamie...

Il est à noter également que le vice-Président de l'une de ces associations a été le fondateur de la société MAYETIC (spécialisée dans l'informatique) en 1996, et qui avait (avant son dépôt de bilan en 2005) comme clients : l'OTAN ainsi que la Direction générale de la Gendarmerie nationale et la Direction générale de l'Aviation civile.

Conclusion.

Au total on est en présence d'une confusion des genres caractérisée, entre éthique et spiritualité d'une part, business et questions de voisinage d'autre part. En dépit de l'existence de nombreux éléments constitutifs de dérives sectaires, on ne peut pour autant déclarer que l'on est confronté à une organisation sectaire, faute de signalements de victimes clairement identifiées, de dommages aux familles ou de prosélytisme caractérisé. On se trouve plus simplement en face d'un communautarisme exacerbé, dont les dérapages ressemblent à des pratiques sectaires.

C'est là un phénomène que la République n'encourage pas mais qui n'entre pas, pour autant, dans le champ des compétences de la Miviludes. Cette dernière ne saurait se prononcer sur autre chose que sur des dérives sectaires. Elle attend les décisions de justice.

Pour l'heure elle va recommander aux administrations qui siègent au Conseil d'Administration de la fondation Ostad Elahi de réfléchir aux conséquences de la présence de l'Etat dans cette nébuleuse et de l'exploitation curieuse qu'en font ses membres. S'agissant d'une fondation et non d'une association, toute démission ou retrait de la reconnaissance d'utilité publique entraînerait la dissolution de droit de la fondation.

On comprend bien l'intérêt, notamment fiscal pour la fondation d'être reconnue d'utilité publique. On voit mal, en revanche, l'intérêt pour la république française laïque, de parrainer et d'avantager fiscalement une association communautaire étrangère traitant de questions spirituelles fondées pour l'essentiel sur le soufisme, soit sur une approche qui se veut religieuse de l'éthique.

Si compte tenu des éléments en sa possession, la Miviludes n'entrevoit pas pour l'instant matière à poursuites pénales, il reste que l'on est en droit de s'interroger sur le rôle de l'Etat qui se trouve, largement à son insu, partie prenante dans une démarche communautaire aussi complexe.

A n n e x e
Fondation OSTAD ELAHI
Un environnement économique
qui concourt au développement de la nébuleuse

La « fondation Ostad Elahi » connue initialement par ses activités à caractère philosophique et spiritualiste est également aisément repérable par • son réseau développé d'associations et de sociétés civiles immobilières, pour la plupart implantées à Paris et dans l'ouest parisien.

Elle mérite également d'être observée au travers des finalités objectives et modes opératoires de plusieurs entreprises à forte valeur ajoutée en « matière grise » et sites Internet spécialisés dans les hautes technologies, l'intelligence artificielle et la communication.

I- Les entreprises.

- La société « MAYETIC » qui avait pour objet l'édition et la fourniture de logiciels non personnalisés a fait place dès sa mise en liquidation judiciaire au cours de l'hiver 2005-2006 à « OODRIVE Technologies » intervenant sur les mêmes prestations de service et avec pour ambition de conserver la clientèle de l'entreprise initiale. Mayetic revendiquait fin 2005 20 000 utilisateurs au sein de 8 000 organisations (Administrations, Entreprises publiques et privées).

- La société « CYBION » qui est spécialisée dans l'« Intelligence Economique et Stratégique sur Internet. » et s'adresse aux mêmes publics professionnels que la précédente. Cette société a pour principal dirigeant Monsieur Carlo REVELLI maître d'oeuvre dans l'animation et la maintenance de plusieurs sites Web « Veille.com » et « Agentland » .

- La société « GLOBAL WEALTH MANAGEMENT » qui fournit un ensemble de prestations de services financiers telles que : analyses de situations patrimoniales et gestion du risque financier, stratégie fiscale et successorale, conseils en matière immobilière, conseils en matière de placements à « caractère philanthropique »

Ces trois entreprises ont pour premier point commun d'être dirigées ou animées par des membres importants de « l'ensemble Ostad Elahi ».

- MAYETIC/OODRIVE Technologies : *Implantations à Paris, New-York, Santa Clara (Californie)*

Bruno de BEAUREGARD, cofondateur et président

Miguel MENBRADO, cofondateur

Brice BENROUSSA, actionnaire

Alessandro REITELLI, membre du conseil de surveillance

Bertrand MORIN et Samila AMELI, salariés

Joseph SALIN, directeur financier de « Surgeonis » société imbriquée dans Mayetic

- CYBION *Implantation à Paris*

Carlo REVELLI

Sigieri DIAZ DELLA VITTORIA PALAVICINI

Stéphane MARTIN

- GLOBAL WEALTH MANAGEMENT *Implantations : Rome, Milan, Genève, Luxembourg, New-York*

Sigieri DIAZ DELLA VITTORIA PALAVICINI

Ce dernier, engagé dans la direction des trois sociétés, est par ailleurs le fils de la Princesse PALLAVICINI, membre du conseil d'administration de la fondation et propriétaire terrienne ayant fait don à celle-ci d'une partie de sa propriété du Loir et Cher pour l'érection du « mausolée de Sainte Janie ».

II- Un éventail de sites interactifs.

- Agentland : annuaire d'« agents intelligents » tels que logiciels et didacticiels ;
- AgoraVox : e.media citoyen qui développe des pages et des blogs sur les thèmes Citoyenneté, Economie, Environnement, Santé, Politique, International.
- Veille.com : dédié aux recherches « intelligence stratégique » des entreprises. -
- Botspot.com.

Au-delà des forts liens de ces entreprises et sites avec l'ensemble des structures rattachables à la fondation « Ostad Elahi », des relations d'affaires entre les différentes entités peuvent être relevées renforçant le caractère interdépendant des multiples structures juridiques rattachables à l'ensemble.

Cybio n était client de Mayetic et semble encore l'être pour Oodrive. Global Wealth Management est dirigée par une personnalité fortement impliquée familialement dans le développement de la fondation et codirigeant de Cybio n.

Cybio n et Oodrive ont de nombreux clients communs comme par exemple Cegetel, Alcatel, France Telecom, Axa et BNP Paribas.

Surgeonis, client de Mayetic, était une émanation de celle-ci.

Mayetic a procédé au retrait sur son site de ses références clients qui y étaient présentés auparavant dès l'amorce de ses difficultés.

On y notait en particulier la DGAC, la DGGN et la DGI.

De son côté, Cybio n annonce avoir pour clients Air France, Thomson, la DGA, la SNCF, la CCI Paris Ile de France, EDF et Gaz de France. Ses stratégies fortement imbriquées pourraient rendre utile une analyse plus fine des stratégies commerciales et des « politiques marketing » de toutes ces entreprises et des stratégies d'influence des sites Internet .De même la veille des prestations réalisées pourrait apporter des renseignements éclairants sur le développement des réseaux-clients.